# Recours introduit le 22 novembre 2016 — For Tune/EUIPO — Simplicity trade (opus AETERNATUM)

(Affaire T-815/16)

(2017/C 014/65)

Langue de dépôt de la requête: l'anglais

### **Parties**

Partie requérante: For Tune sp. z o.o. (Varsovie) (représentant: M<sup>e</sup> K. Popławska, avocat)
Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)
Autre partie devant la chambre de recours: Simplicity trade GmbH (Oelde, Allemagne)

## Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Demandeur: partie requérante

Marque litigieuse concernée: marque figurative de l'Union européenne comportant les éléments verbaux «opus AETERNATUM» — demande d'enregistrement n° 11 024 296

Procédure devant l'EUIPO: procédure d'opposition

Décision attaquée: décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 14 septembre 2016 dans l'affaire R 152/2016-2

#### **Conclusions**

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO et l'autre partie à la procédure devant la chambre de recours aux dépens.

## Moyen invoqué

— Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement n° 207/2009.

## Ordonnance du Tribunal du 13 octobre 2016 — Axium/Parlement

(Affaire T-392/16) (1)

(2017/C 014/66)

Langue de procédure: le français

Le président de la huitième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

(1) JO C 326 du 5.9.2016.

## Ordonnance du président du Tribunal du 25 octobre 2016 — Maubert/Conseil

(Affaire T-565/16) (1)

(2017/C 014/67)

Langue de procédure: le français

Le président du Tribunal a ordonné la radiation de l'affaire.

<sup>(1)</sup> JO C 27 du 25.1.2016 (affaire initialement enregistrée devant le Tribunal de la fonction publique de l'Union Européenne sous le numéro F-137/15 et transférée au Tribunal de l'Union Européenne le 1.9.2016.